

Climat, comprendre et agir

Christian de Perthuis - Economiste

Quand on se propose de parler de climat, un préalable consiste à se méfier des mots en vogue, qui peuvent être empruntés à la langue savante, donc abscons, ou encore être des mots valises dont le sens varie selon son point de vue. Cette analyse par les mots a été entreprise dans « Climat : trente mots pour agir et comprendre », de Christian de Perthuis, publié en 2022 aux éditions De Boeck Supérieur.

Urgence climatique

Pour comprendre cette formule, il faut se convaincre que le réchauffement est essentiellement une question de stock, c'est-à-dire de quantité de gaz à effet de serre, principalement le dioxyde de carbone, le dioxyde d'azote et le méthane. Tant que ce stock continuera de croître, le réchauffement climatique sera à l'œuvre. Il convient donc de stabiliser ce stock, avec la difficulté liée au fait que son inertie est très importante : les actions que nous entreprenons aujourd'hui feront sentir leur plein effet dans une cinquantaine d'années, tandis que le réchauffement continuera de s'intensifier dans les deux décennies à venir quelles que soient les actions mises en œuvre dans ce laps de temps.

Neutralité carbone

Au sens du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC), la neutralité carbone correspond à une stabilisation de la quantité de gaz à effet de serre. Cela signifie que toute émission supplémentaire de gaz à effet de serre doit être compensée par une capture de carbone (par des puits de carbone). Dans le scénario élaboré par le GIEC d'un réchauffement limité à 1,5 degré, le budget carbone résiduel ne représenterait que de 8 à 10 ans d'émissions et la neutralité climatique (stabilisation du stock de tous les gaz à effet de serre) devrait être atteinte en 2050. Dans l'hypothèse d'une limitation du réchauffement à 2 degrés - les impacts d'un tel réchauffement sont dévastateurs -, le budget carbone résiduel représenterait de 20 à 25 ans et la neutralité climatique devrait être atteinte vers 2070.

Que faut-il faire ? La formule « transition climatique » peut laisser croire qu'une somme d'ajustements à la marge serait suffisante. Ce n'est pas le cas : il faut modifier sensiblement les façons de faire. En premier lieu en agissant sur les énergies fossiles (80 % de l'énergie aujourd'hui), responsables de 70 %

des émissions de gaz à effet de serre : sans cela, rien n'est possible, d'où la nécessité de basculer dans une économie du rationnement. Cependant, le rationnement des énergies fossiles ne suffit pas : il faut aussi agir sur le carbone vivant, responsable d'un quart des émissions. L'agriculture, par exemple, est le premier émetteur de gaz à effet de serre hors du dioxyde de carbone (avec le méthane notamment). Le sujet est complexe à plus d'un titre, avec notamment la question de la déforestation (la forêt constitue un puit de carbone, tout comme les océans, qui constituent la source de captation de carbone la plus efficace à long terme, à condition que la diversité biologique y soit préservée).

Le caractère inédit de la transition énergétique

Jusqu'ici, on était dans une logique additive : on a empilé les sources d'énergie (biomasse, puis charbon, puis pétrole...), si bien qu'au cours du XX^e siècle, la consommation d'énergie per capita a été multipliée par 7. Il faut désormais passer à une logique de substitution, supprimer des sources d'énergie, ce qui suppose de désinvestir. On parle abondamment des investissements nécessaires à la transition climatique, beaucoup moins des désinvestissements, qui constituent le coût caché (actifs échoués) de la transition.

Actifs échoués

On a affaire à une surabondance du capital productif, ce qui constitue le défi principal posé au système financier, comme en avait averti Mark Carney, alors Gouverneur de la Banque d'Angleterre et président du Conseil de stabilité financière, à l'occasion d'un discours devenu célèbre au Lloyd's de Londres, où il avait développé le concept de tragédie des horizons.

La transition climatique emporte trois types de risques : physiques (les actifs sont altérés ou détruits), de transition (des actifs, dits échoués, ne valent plus rien), et d'inaction.

Le Fit for 55 de l'Union européenne

Fit for 55 est le nom du dernier paquet législatif en date de l'Union européenne en matière de lutte contre le réchauffement climatique. Le 55 correspond à la cible de réduction (- 55 %) des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 : l'objectif est très ambitieux et la marche à franchir très haute. Le

marché européen du carbone (système communautaire d'échange de quotas d'émissions de CO²) a réagi, à la hausse, à la fixation de cet objectif.

L'aménagement du marché européen du carbone (mécanisme d'ajustement carbone aux frontières de l'Union européenne, diminution plus rapide du plafond de quotas...) constitue probablement l'avancée la plus significative de *Fit for 55*. Le fait que l'incitation par le prix du carbone fonctionne bien est désormais assez consensuel. On peut s'en persuader, par exemple, en constatant les impacts du marché du carbone sur la décarbonation de la production d'acier primaire, une source importante d'émissions de gaz à effet de serre, mais dont le maintien est indispensable au développement de nombreux pays du Sud.

Un volet du plan *Fit for 55* est passé presque inaperçu : l'objectif d'une neutralité carbone de l'ensemble constitué de l'agriculture et des forêts d'ici à 2035, ce qui signifie qu'à cette date, les émissions de méthane ou de protoxyde d'azote notamment devraient être capturées par les forêts. La trajectoire actuelle ne permet pas du tout d'y parvenir : en France par exemple, la capacité d'absorption des forêts, qui était de 40 millions de tonnes au milieu des années 2000, ne se situait plus en 2021 qu'à 10 millions de tonnes.

Dans l'arsenal législatif européen figure une taxonomie (ce qui est durable, ce qui ne l'est pas). Il s'agit d'un outil très compliqué, probablement assez inutile, et dont la crédibilité est entamée en raison des compromis politiques qui ont présidé à son élaboration (et qui ont conduit, notamment, à y faire entrer le nucléaire et le gaz fossile), mais c'est mieux que rien. L'un des reproches que l'on peut lui adresser est d'établir une classification par secteurs : il aurait probablement fallu donner une prime aux entreprises qui améliorent leurs processus industriels, cela quel que soit le secteur. Une alternative pertinente à la taxonomie consisterait à analyser les activités économiques à l'aune des émissions d'équivalents carbone.

L'Europe, qui s'est fixée des objectifs dès le début des années 2000, donne le tempo au reste du monde en matière de lutte contre le réchauffement climatique.

Stratégie nationale bas carbone

Il s'agit du plan français visant à s'aligner sur les objectifs fixés par l'Union européenne. Le compte n'y est pas aujourd'hui, puisque l'objectif de diminution des gaz à effet de serre est de 40 % (- 55 % pour l'Europe).

On assiste en France, mais aussi dans d'autres pays, à la montée en puissance d'une justice climatique. En France, où « l'Affaire du siècle » a été largement médiatisée, le tribunal administratif de Paris a, en octobre 2021, enjoint l'Etat de réparer les conséquences de sa carence en matière de lutte contre le réchauffement climatique.

Il a beaucoup été question récemment, dans le discours politique, de sobriété. La notion est pertinente, à condition que soient fixés des objectifs à moyen et long termes (il ne s'agit pas simplement de passer l'hiver 2022-2023 sans coupure de gaz ou d'électricité). Par ailleurs, la sobriété ne peut être efficacement mise en œuvre sans une attention particulière portée au volet social.

Adaptation au réchauffement climatique

C'est le parent pauvre des politiques publiques en France comme dans l'Union européenne. Il est par exemple indispensable, s'agissant de la neutralité climatique de l'agriculture, de la lier à la sécurité alimentaire. L'un des pistes consiste à se diriger vers une agriculture moins spécialisée. On sait, par ailleurs, qu'une plus grande résilience de l'agriculture va de pair avec une diminution des émissions de gaz. Il faut donc commencer par le volet adaptation. En Europe, un pays se distingue avec un plan d'adaptation ambitieux : les Pays-Bas, confrontés aux risques que représente la montée du niveau des océans.

Abondance contre rareté

La pensée économique a jusqu'ici consisté à se demander comment gérer la rareté et était basée sur le paradigme selon lequel le bien-être naît de l'abondance et la crise de la rareté. Aujourd'hui, on sait que l'abondance est à l'origine de la crise climatique. Il convient donc de passer à une économie du rationnement, ce qui suppose d'opérer une révolution mentale, en appréhendant la nature non comme un stock de ressources mais comme un ensemble de fonctions régulatrices qu'il faut protéger. Kate

Raworth, économiste britannique, a formalisé ce nouveau paradigme avec les concepts de plafond écologique et de plancher social dans sa « figure du donut ».

Pour qu'une politique de rationnement soit efficace, il est indispensable et central de donner un prix au carbone et de se demander de quelle façon sont redistribués les fruits des dispositifs de tarification. L'Union européenne, par exemple, a un dispositif de tarification du carbone (système communautaire d'échange de quotas d'émissions de CO²), mais n'a pas de mandat pour en redistribuer les gains.